

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

9 juin 2009

### SOMMAIRE

Add Performance S.à r.l. ....	54573	Kronos Fund .....	54574
Arnoweb S.A. ....	54574	Leotraut S.A. ....	54566
Artimont S.A. ....	54531	MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch .....	54573
A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l. ....	54566	Mainbeach S.A. ....	54562
Atlantic International Assets S.A. ....	54563	Man Investments (Luxembourg) S.A. ....	54543
Atlantic International Assets S.A. ....	54562	Marjan Sàrl .....	54569
Baumeister-Haus Luxembourg S.A. ....	54571	MLArg Real Estate 8 .....	54530
BBEIF Luxembourg Holdings Sàrl .....	54565	Mondadori International S.A. ....	54576
Boz S.A. ....	54570	Monterey Business Center S.A. ....	54568
Braveheart LuxCo I S.à r.l. ....	54537	M+T Polyester S.à r.l. ....	54573
Carene Holding S.A. ....	54576	MÜLLERS.lu, S.à r.l. ....	54570
CHAS Aludden S.à r.l. ....	54564	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	54569
Cuauhtemoc S.A. ....	54530	New Consulting Sàrl .....	54538
Der Schreiner S.à r.l. ....	54574	PG Bauservice S.à r.l. ....	54571
Difazeme Participations S.A. ....	54555	PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l. ....	54549
Emtronix Sàrl .....	54537	Qosimo Investments S.à r.l. ....	54530
Europarc Dreilinden A2 S.A. ....	54566	Randas Invest S.A. ....	54570
Europarc Dreilinden A3 S.A. ....	54567	Sierra Intermediate Holdings S.à r.l. ....	54568
Europarc Kerpen A1 S.A. ....	54568	Sierra Top Holding S.à r.l. ....	54569
European Directories S.A. ....	54546	Silesia 2 S. à r.l. ....	54576
Fides Management S.A. ....	54564	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l. ....	54539
Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l. ....	54533	Stimo Consultancy S.à.r.l. ....	54570
Five Financials Holding S.A. ....	54565	Strategic Real Estate Consulting S.A. ....	54564
Five Financials Holding S.A. ....	54573	Sycamore S.à r.l. ....	54552
Fussball Club Marie-Astrid A.s.b.l. ....	54541	Therejo S.A. ....	54567
Gabriel Magic Inc. S.A. ....	54565	Transat (Luxembourg) Holdings .....	54567
Honey S.à r.l. ....	54539	Transport Logistik Group S.à r.l. ....	54571
IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l. ....	54570	TrefilARBED Greenhouse S.A. ....	54563
Idéaltec .....	54576	VIGO INVEST S.A. ....	54533
Interbon S.A. ....	54533	Zephyr Capital Investments S.A. ....	54574
I.S.G. Gestion Sàrl .....	54560		
I.S.G. Matériaux Sàrl .....	54531		

**MLArg Real Estate 8, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 23 avril 2009:

1. Démission de Mme Teodora Ciota de ses fonctions de Gérant A de la Société, démission prenant effet le 4 mars 2009.

2. Election de nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à partir du 4 mars 2009:

- Mme Janina Messinger, né le 12 Mars 1978 à Nastätten, Allemagne demeurant professionnellement au 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni;

- Mme Amy Kelly, né le 3 avril 1978 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande demeurant professionnellement au 2, King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009065040/19.

(090075477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.080.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.315.

Veillez prendre note de la démission de Franck Welman de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F.W.J.J. Welman.

Référence de publication: 2009065042/12.

(090075506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Cuauhtemoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

*Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 19 mai 2009 à 14 heures*

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur unique et terminera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Catherine DE WAELE

Administrateur unique

Référence de publication: 2009065046/18.

(090075666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Artimont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 133.410.

*Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 19 mai 2009 à 10 Heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Gabriel JEAN  
*Administrateur unique*

Référence de publication: 2009065050/14.

(090075697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**I.S.G. Matériaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 28, Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 146.209.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "I.S.G. Gestion Sàrl", établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest 28.

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Pascal GOERGEN, maître-calorifugeur, né à Dudelange, le 21 février 1962, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 10, am Brouch.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "I.S.G. Matériaux Sàrl".

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Sanem. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat, la production et la vente de matériaux de construction et d'isolation.

La Société pourra faire toutes les opérations financières, industrielles commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 6.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Pour engager valablement la société, la signature des gérants est requise.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

### **Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au 31 décembre les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la Société.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social

Le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

### **Titre VII. - Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "I.S.G. Gestion Sàrl", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest 28.
2. Monsieur Pascal GOERGEN, maître-calorifugeur, né à Dudelange, le 21 février 1962, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 10, am Brouch, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERGEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2009. Relation GRE/2009/1834. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065171/231/99.

(090076454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

**VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

*Extrait sincère et Conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Luxembourg le 18 mai 2009 à 10 Heures*

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Christophe BLONDEAU

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2009065051/14.

(090075706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Interbon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.840.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 Mai 2009 que:

1. La démission de Monsieur Alain LAM en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009065056/18.

(090076175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 44.500.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.973.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, with a share capital of USD 255,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.973 (the "Company").

There appeared:

NPT Agency (formerly Artesian Waters Export Partnership), a partnership duly incorporated and validly existing under the law of Fiji having its registered office at Level 3, Pacific House, Butt Street GPO Box 149, Suva, Fiji and its principal office at Level 03, Ra Marama House, 91 Gordon Street, Suva, Fiji and registered with the Fiji Registrar of Companies,

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

The 2,550 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which NPT Agency has been duly informed.

NPT Agency through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 44,245,000 so as to raise it from USD 255,000 to USD 44,500,000 by the issuance of 442,450 new shares with a nominal value of USD 100 each;

2. Subscription, intervention and payment of the 442,450 new shares with a nominal value of USD 100 each, by way of a contribution in kind by Fiji Water Company Holdings LLC;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by NPT Agency, the following resolutions have been taken by the sole shareholder of the Company:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 44,245,000 (forty-four million two hundred and forty-five thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 255,000 to USD 44,500,000 by the issuance of 442,450 new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each.

#### *Second resolution*

It is resolved to accept that the 442,450 new shares of the Company be subscribed by Fiji Water Company Holdings LLC (formerly South Pacific Acquisition Holdings LLC), a limited liability company duly incorporated and validly existing under the law of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and its principal office at 11444 West Olympic Boulevard, 10th Floor, Los Angeles, California 90064, USA, registered with the Secretary State of Delaware under number 3851641, by way of the contribution of a receivable of an amount of USD 44,245,000 it holds against the Company (the "Contribution").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Fiji Water Company Holdings LLC, named above, here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney, through its proxy holder declared, to the extent necessary, to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 44,245,000 by subscribing to the 442,450 new shares of the Company with a nominal value of in USD 100 each to be issued to Fiji Water Company Holdings LLC in consideration for the Contribution.

Consequently, all the 442,450 new shares of the Company have been fully paid up through the Contribution.

#### *Evaluation*

The global value of the Contribution is of USD 44,245,000 (forty-four million two hundred forty-five thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Mr Craig Cooper, Mr John Cochran and Mr John Morton acting as managers of the Company, each of them being here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at forty-four million five hundred thousand U.S. Dollars (44,500,000 USD) represented by 445,000 shares of USD 100 each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trente avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société of Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 255.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.973 (la "Société").

A comparu:

NPT Agency (anciennement Artesian Waters Export Partnership), une société constituée sous les lois des Iles Fiji, ayant son siège social au Level 3, Pacific House, Butt Street GPO Box 149, Suva, Fiji, ayant son principal établissement au Level 03, Ra Marama House, 91 Gordon Street, Suva, Fiji, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Fiji,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 2.550 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont NPT Agency a été préalablement informé.

NPT Agency représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 44.245.000 USD pour le porter de son montant actuel de 255.000 USD à 44.500.000 USD par l'émission de 442.450 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD chacune;

2. Souscription, intervention et paiement des 442.450 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD chacune, au moyen d'un apport de nature par Fiji Water Company Holdings LLC;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par NPT Agency, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 44.245.000 USD (quarante-quatre millions deux cent quarante-cinq mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 255.000 USD à 44.500.000 USD par émission de 442.450 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD chacune.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les 442.450 nouvelles parts sociales de la Société soient souscrites par Fiji Water Company Holdings LLC (anciennement South Pacific Acquisition Holdings LLC), une société de droit de l'état du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA et son principal établissement au 11444 West Olympic Boulevard, 10th Floor, Los Angeles, California 90064, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3851641, par l'apport d'une créance d'un montant de 44.245.000 USD qu'il détient à l'encontre de la Société ("Apport").

*Intervention - Souscription - Paiement*

Fiji Water Company Holdings LLC, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration, a déclaré, pour autant que de besoin, pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 44.245.000 USD en souscrivant à 442.450 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune, devant être émises à Fiji Water Company Holdings LLC en contre partie de l'Apport.

Par conséquent, toutes les 442.450 nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement libérées par l'Apport.

*Evaluation*

La valeur totale de l'Apport est de 44.245.000 (quarante-quatre millions deux cent quarante-cinq mille US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

M. Craig Cooper, M. John Cochran et M. John Morton agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cinq cent mille dollars américains (44.500.000 USD) représenté par 445.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mai 2009. Relation: LAC/2009/17480. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009065153/211/184.

(090076618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**Braveheart LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.644.

—

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 avril 2009 que Braveheart Acquisition, Inc. a transféré ses 12.500 parts sociales à

- Braveheart Acquisition II LLC, S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145914.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Braveheart LuxCo I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009065058/18.

(090075847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Emtronix Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 150, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 80.954.

—

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Cédric LORANT, informaticien, né à Kolwezi (Congo) le 25 avril 1970, demeurant à B-6791 Athus, rue de l'Eglise, 9,

détenteur de six (6) parts sociales.

2.- Monsieur Henri DU FAUX, informaticien, né à Mouscron (Belgique) le 8 avril 1973, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, rue du Bua, 4A,

détenteur de six (6) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "EMTRONIX, s.à r.l." (numéro d'identité 2001 24 02 857), avec siège social à L-4991 Sanem, 150, rue de Niederkorn, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.954, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 855 du 8 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné

en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 340 du 28 mars 2003 et en date du 18 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1109 du 3 novembre 2004,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (€ 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (€ 15.000,-) à soixante-cinq mille euros (€ 65.000,-), par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-) chacune, à attribuer aux associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, et à libérer:

a) par un paiement en espèces d'un montant de quinze mille euros (€ 15.000,-), lequel montant se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;

b) par prélèvement à concurrence de trente-cinq mille euros (€ 35.000,-) sur les réserves disponibles et résultats reportés.

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence de tels réserves et résultats par un bilan établi en date du 31 décembre 2008 et par une attestation de Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André que ces réserves et résultats existent encore à ce jour, lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Après la prédite augmentation de capital, les cinquante-deux (52) parts sociales de la société "EMTRONIX, s.à r.l." se répartissent comme suit:

1) Monsieur Cédric LORANT, préqualifié, vingt-six parts sociales . . . . .	26
2) Monsieur Henri DU FAUX, préqualifié, vingt-six parts sociales . . . . .	26
Total: cinquante-deux parts sociales . . . . .	52

*Deuxième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (€ 65.000,-), divisé en cinquante-deux (52) parts sociales de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LORANT, DU FAUX, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 avril 2009. Relation: CAP/2009/1343. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009065117/236/58.

(090076621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

**New Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 82.904.

Le siège social de la société à responsabilité limitée New Consulting Sàrl est dénoncé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. A partir de cette date, le siège de la société ne se situe donc plus à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Signé à Luxembourg, le 13 mai 2009.

Ecogest S.A.

4, rue Henri Schnadt

L-2530 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009065061/13.

(090075712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Honey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.078.

—  
*Beschluss der Hauptversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 15.09.2008 innerhalb der Gemeinde Wasserbillig von  
66, Grand-rue, L-6630 Wasserbillig  
nach  
16, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig  
verlegt.

Wasserbillig, den 23.03.2009.

Michael Mehler  
Gesellschafter

Référence de publication: 2009065065/18.

(090076037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.802.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Carole WINANDY, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV", a société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.893,

being the sole unitholder of "Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 4<sup>th</sup> May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1336 on 3<sup>rd</sup> July 2007. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24<sup>th</sup> December 2007, published in the Mémorial number 668 of 18<sup>th</sup> March 2008.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole unitholder holds all two thousand and ninety (2,090) units in issue in the Company, so that the decision can validly be taken by it on the below items on the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the unit capital of the company by an amount of two hundred fifty-two thousand Euro (EUR 252,000.-) represented by two thousand five hundred twenty (2,520) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each so as to bring the unit capital from currently two hundred nine thousand Euro (EUR 209,000.-) to four hundred sixty-one thousand Euro (EUR 461,000.-).

2. Subscription by the sole unitholder of the Company of the two thousand five hundred twenty (2,520) units for a total subscription price of two hundred fifty-two thousand Euro (EUR 252,000.-) and payment thereof in cash.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The sole unitholder resolved to increase the unit capital by an amount of two hundred fifty-two thousand Euro (EUR 252,000.-) represented by two thousand five hundred twenty (2,520) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each so as to bring the unit capital from currently two hundred nine thousand Euro (EUR 209,000.-) to four hundred sixty-one thousand Euro (EUR 461,000.-).

#### Second resolution

The sole unitholder resolved to subscribe to all two thousand five hundred twenty (2,520) new units for a total subscription price of two hundred fifty-two thousand Euro (EUR 252,000.-) and to pay them up entirely in cash.

Proof of payment of two hundred fifty-two thousand Euro (EUR 252,000.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### Third resolution

The sole unit holder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The unit capital is fixed at four hundred sixty-one thousand Euro (EUR 461,000.-) represented by four thousand six hundred ten (4,610) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Carole WINANDY, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de la société "Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV", une société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.893,

étant l'associé unique de "Sireo Immobiliefonds No. 4 Milano III S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1336 du 3 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 668 du 18 mars 2008.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000.-), représenté par quatre deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune afin de porter le capital social actuel de deux cent neuf mille euros (EUR 209.000.-) à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-).

2. Souscription par l'associé unique de la Société des deux mille cinq cent vingt (2.520) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de deux cent cinquante deux mille euros (EUR 252.000,-) et paiement en numéraire de ce dernier.

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence de l'adoption du point 1 à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000,-), représenté par deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune afin de porter le capital social actuel de deux cent neuf mille euros (EUR 209.000,-) à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-).

#### Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les deux mille cinq cent vingt (2.520) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de deux cent cinquante deux mille euros (EUR 252.000,-) et de les payer intégralement en numéraire.

La preuve du paiement des deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000.-) a été donnée au notaire soussigné, qui l'établit expressément.

### Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-), représenté par quatre mille six cent dix (4.610) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WINANDY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2009. Relation: EAC/2009/4887. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009065123/239/110.

(090076362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

## Fussball Club Marie-Astrid A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg F 7.966.

### STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre avril.

Entre les soussignées:

- 1) Christophe BRANDENBURGER, paysagiste, demeurant à L-5550 Remich, 2, rue du Camping, de nationalité luxembourgeoise,
  - 2) Patrick FELTEN, agent pompier, demeurant à L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus, de nationalité luxembourgeoise,
  - 3) Ben WAGENER, étudiant, demeurant à L-5517 Remich, 47, rue de la Cité, de nationalité luxembourgeoise,
  - 4) Paul DECKER, ingénieur, demeurant à L-5561 Remich, 8, rue des Près, de nationalité luxembourgeoise,
  - 5) Charles FELTEN, fonctionnaire, demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 15, Bechel, de nationalité luxembourgeoise,
  - 6) Yann HENTZEN, éducateur gradué, demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue des Faubourgs, de nationalité luxembourgeoise,
  - 7) Claude KIEFFER, étudiant, demeurant à L-5558 Remich, 18, rue des Pommiers, de nationalité luxembourgeoise,
  - 8) Ben KIEFFER, fonctionnaire, demeurant à L-5471 Wellenstein, 20, Borgeck, de nationalité luxembourgeoise,
  - 9) Nilton MARTINS, comédien, demeurant à L-5532 Remich, 15, rue Enz, de nationalité portugaise,
- et tous ceux qui seront considérés ultérieurement comme membres, il est formé par les présentes une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite, ainsi que par les présents statuts.

### Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif porte la dénomination de "Fussball Club Marie-Astrid A.s.b.l.". L'association sans but lucratif est la continuation de l'association sans personnalité juridique "F.C. Marie-Astrid".

**Art. 2.** L'association a pour objet la participation ainsi que l'organisation de toutes sortes de manifestations sportives et extra sportives.

**Art. 3.** Le siège de l'association est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du comité.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II - Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## **Titre III - Membres de l'association**

**Art. 6.** L'association comprend deux catégories de membres:

- Est considérée comme membre actif, toute personne physique ayant présenté une demande d'adhésion motivée par écrit au comité, ce-dernier peut refuser l'adhésion en tant que membre actif si les critères d'adhésion voulus par le comité ne sont pas remplis.

- Est considérée comme membre honoraire, toute personne physique ou morale ayant versé la cotisation pour l'année de l'exercice social.

**Art. 7.** L'association comprendra un minimum de 7 (sept) membres actifs, le nombre maximum étant illimité.

**Art. 8.** Le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs et les membres honoraires est fixé par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du comité, sans pouvoir dépasser deux cent cinquante euros (250 EUR).

**Art. 9.** Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit ou oralement au comité.

Tout membre peut être exclu par le comité pour manquement grave aux présents statuts et notamment dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas versée.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds sociaux de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

## **Titre IV - Assemblée générale**

**Art. 10.** Les assemblées générales sont convoquées par le comité. Une assemblée générale ordinaire se tiendra annuellement au cours du premier trimestre pour se prononcer sur l'approbation des budgets et des comptes, la fixation de la cotisation annuelle ainsi que sur les nominations au comité. La convocation se fait par écrit à tout membre actif et honoraire et est envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la tenue de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée. Néanmoins, tout membre de l'association, désireux de voir porter une question à l'ordre du jour de l'assemblée générale doit en saisir le comité par écrit au moins 8 (huit) jours avant la tenue de l'assemblée.

**Art. 11.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Sous réserve de dispositions contraires, les résolutions sont prises, par vote secret, à la majorité des voix des membres actifs présents. Les membres honoraires ont un statut d'observateur dans l'assemblée générale.

**Art. 12.** Aucun membre ne pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou par un tiers.

**Art. 13.** Toute modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être décidées par une assemblée convoquée par écrit citant les modifications proposées respectivement le mode de dissolution envisagée. Les modifications sont adoptées à la majorité des deux tiers des membres actifs présents, sous réserve du quorum de présence requis par la loi.

**Art. 14.** Une assemblée extraordinaire sera convoquée si trois-quarts des membres du comité en font la demande ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

## **Titre V - Administration**

**Art. 15.** L'association est gérée par un comité composé de 3 (trois) membres actifs au moins et de 5 (cinq) membres actifs au plus. La durée de leur mandat est de 2 (deux) ans renouvelable. Tout membre du comité doit être majeur.

Le comité a pour mission la gestion de l'association et a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 16.** La répartition des charges est une affaire interne du comité et sera décidée par les membres du comité entre eux. Le comité a la faculté d'élire parmi ses membres, à la simple majorité des voix, un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 17.** Dans le cas d'incapacité manifeste d'un membre du comité, celui-ci pourra être relevé de sa tâche par les membres restants du comité statuant à l'unanimité des voix.

**Art. 18.** En cas de démission ou en cas de révocation d'un membre du comité, le comité peut coopter un membre de l'association comme membre du comité pour terminer le mandat du membre démissionnaire ou révoqué.

**Art. 19.** Les décisions au sein du comité sont prises à la majorité simple des membres du comité présents. En cas de parité, la voix du Président respectivement du doyen d'âge est prépondérante.

**Art. 20.** L'association se trouve engagée par la signature collective d'au moins 2 (deux) membres du comité.

## Titre VI - Mode d'établissement des comptes

**Art. 21.** Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et rédige un rapport ensemble avec le projet de budget pour l'exercice suivant qu'il soumet pour approbation à l'assemblée générale ordinaire. La décharge du comité est donnée par l'assemblée générale sur avis du commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale de l'année précédente.

## Titre VII - Dispositions générales

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, est affecté de préférence à une association qui poursuit un but analogue ou similaire à celle-ci.

**Art. 23.** La loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par la suite trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les soussignés, représentant l'intégralité des membres actifs, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée désigne comme membres du comité, les membres fondateurs à savoir: M. Christophe BRANDENBURGER, M. Ben WAGENER, M. Patrick FELTEN, tous prénommés.

#### *Deuxième résolution*

Sur proposition du comité, l'assemblée a décidé de fixer la première cotisation annuelle à dix euros pour les membres actifs et les membres honoraires.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de l'association est fixée à L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

Dont procès-verbal, établi et signé à Remich en date du 4 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009065131/105.

(090076494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

### **Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.253.

In the year two thousand and nine, on the fourth May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Man Investments (Luxembourg) S.A. (the "Corporation"), a public limited company ("société anonyme") as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2609 of October 24, 2008.

The meeting was opened at 11.00 a.m. under the chairmanship of Henning Schwabe, Lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

who appointed as secretary and scrutineer Michael Kirsch, Lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The name of the sole shareholder duly represented by proxy, the proxy of the sole shareholder represented, as well as the number of shares held by the sole shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the sole shareholder present, the proxy of the sole shareholder represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxy given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and the resolution on the items 2 to 5 of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Corporation.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Notice of the information of the sole shareholder of the Corporation, Man Investments Holdings Ltd, in relation to the increase of the issued share capital of the Corporation by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) so as to raise it from six hundred and sixty thousand Euros (EUR 660,000) to nine hundred and sixty thousand Euros

(EUR 960,000) by the issue of three thousand (3,000) new shares, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100), given by the board of Directors of the Corporation (the "Board"), to the sole shareholder in order to enable the sole shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the extraordinary general meeting of the sole shareholder.

2. Increase of the issued share capital of the Corporation by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) so as to raise it from six hundred and sixty thousand Euros (EUR 660,000) to nine hundred and sixty thousand Euros (EUR 960,000) by the issue of three thousand (3,000) new shares, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100).

3. Subsequent amendment of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles") to reflect the increase of the issued share capital of the Corporation as follows:

The first paragraph of Article 5 of the Articles is to read as follows: "The corporate capital is set at nine hundred and sixty thousand Euros (EUR 960,000) represented by nine thousand six hundred (9,600) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each (the "Shares") all fully paid in."

4. Miscellaneous.

IV. The entire corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that is has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting notes that the sole shareholder of the Corporation, Man Investments Holdings Ltd, has duly been informed about the increase of the issued share capital of the Corporation by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) so as to raise it from six hundred and sixty thousand Euros (EUR 660,000) to nine hundred and sixty thousand Euros (EUR 960,000) by the issue of three thousand (3,000) new shares, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100) as given by the Board, to the sole shareholder in order to enable the sole shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the extraordinary general meeting of the sole shareholder.

*Second resolution*

The meeting resolves to increase the issued share capital of the Corporation by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) so as to raise it from six hundred and sixty thousand Euros (EUR 660,000) to nine hundred and sixty thousand Euros (EUR 960,000) by the issue of three thousand (3,000) new shares, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100).

The three thousand (3,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder "Man Investments Holdings Ltd, a limited liability company formed and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Sugar Quay, Lower Thames Street, London EC3R 6DU, United Kingdom.

*Subscription - Payment*

Thereupon the sole shareholder "Man Investments Holdings Ltd, prenamed,  
here represented by  
by virtue of the aforementioned proxy,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the THREE THOUSAND (3,000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 300,000.-) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at nine hundred and sixty thousand Euros (EUR 960,000) represented by nine thousand six hundred (9,600) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each (the "Shares") all fully paid in."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the notary signed together with the notary, this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique (l' "Assemblée") de Man Investments (Luxembourg) S.A., (la "Société"), une société anonyme au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2609 du 24 octobre 2008.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Henning Schwabe, avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire et scrutateur Michael Kirsch, avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms de l'actionnaire unique représenté, des mandataires de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent, les mandataires de l'actionnaire unique représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par l'Article 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 à 5 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Notification de l'information de l'actionnaire unique de la Société, Man Investments Holdings Ltd, en relation avec l'augmentation du capital social souscrit de la Société, par la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-), donnée par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil"), à l'actionnaire unique afin de permettre à l'actionnaire unique de participer à l'augmentation du capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société par la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-).

3. Les modifications suivantes sont apportées aux statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation du capital souscrit:

Le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts aura la teneur suivante: "Le capital social est fixé à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-), représenté par neuf mille six cents (9.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les "Actions"), toutes entièrement libérées."

4. Divers

IV. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée note que l'actionnaire unique de la Société, Man Investments Holdings Ltd, a été dûment informé de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, par la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) suite à l'information donnée par le Conseil, afin de permettre à l'actionnaire unique de participer à l'augmentation de capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-).

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique la société Man Investments Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droits de l'Angleterre et de Galles, ayant son siège social à Sugar Quay, Lower Thames Street, London EC3R 6DU, Royaume-Uni.

*Souscription - Libération*

Ensuite l'actionnaire unique Man Investments Holdings Ltd, prédésignée,  
ici représentée par

en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

"Le capital social est fixé à neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000,-), représenté par neuf mille six cents (9.600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune (les "Actions"), toutes entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.600,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. SCHWABE, M. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18307. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009065133/242/175.

(090076383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

**European Directories S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.024.

In the year two thousand and nine, on the third day of the month of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Philippe Salpetier, director, residing in Luxembourg, acting as the delegate of the board of directors of European Directories S.A. (the "Company"), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg incorporated on 4<sup>th</sup> May 2005 as recorded by a notarial deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 969 of 30th September 2005 pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of European Directories S.A. on the issue of shares within the authorised share capital of 31st March 2009" as rectified and completed by the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of the Company" dated April 3, 2009, (the "Decision") (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 4.1 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 30,190,000 (thirty million one hundred and ninety thousand) plus EUR 20,000 so as to provide for the issue of "I" Ordinary Shares and is subject to specific limits and conditions set out below."

Article 4.6 (A) of the articles of association of the Company provides as follows:

"4.6 The share capital may be in addition increased by an additional amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new "I" Ordinary Shares, it being understood that:

4.6.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the extraordinary general meeting dated 30th March 2009, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an Extraordinary General Meeting of Shareholders;

4.6.2 the Board of Directors is authorised to issue the new "I" Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to Managers;

4.6.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new "I" Ordinary Shares created pursuant to article 4.6."

(II) On the basis of the powers granted to the delegate of the board of directors of the Company, and further to the Decision made by the delegate of the board of directors, the Company has issued fifteen thousand two hundred and fifty-six (15,256) fully paid "I" Ordinary Shares of a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each to the Subscriber (as defined and set out in the Decision), for a total issue price of nineteen thousand and seventy euro (EUR 19,070), which has been fully paid up in cash, to be allocated to the issued share capital of the Company.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of one hundred and ninety-one thousand nine hundred euro (EUR 191,900) represented by a total of:

(A) 127,770 (one hundred and twenty-seven thousand seven hundred and seventy) "A" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents),

(B) 2,127 (two thousand one hundred and twenty-seven) "B" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents),

(C) 8,271 (eight thousand two hundred and seventy-one) "C" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents),

(D) 96 (ninety-six) "F" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents), and

(E) 15,256 (fifteen thousand two hundred and fifty-six) "I" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents).

As a result of such increase of capital, Article 3 and Article 4.6 (excluding Articles 4.6.1 to 4.6.3 (inclusive) which remain unchanged) of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

Article 3

" **Art. 3. Corporate article.** The issued share capital of the Company is fixed at EUR one hundred and ninety-one thousand nine hundred euro (EUR 191,900) divided into:

3.1.1 127,770 (one hundred and twenty-seven thousand seven hundred and seventy) "A" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents),

3.1.2 2,127 (two thousand one hundred and twenty-seven) "B" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents),

3.1.3 8,271 (eight thousand two hundred and seventy-one) "C" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents),

3.1.4 96 (ninety-six) "F" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents), and

3.1.5 15,256 (fifteen thousand two hundred and fifty-six) "I" Ordinary Shares each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents)."

**Art. 4.6.** "4.6 The share capital may be in addition increased by an additional amount of EUR 930 (nine hundred and thirty Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new "I" Ordinary Shares, it being understood that:"

Evidence of the payment in cash to the Company has been shown to the undersigned notary.

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Followed by a French translation:**

L'an deux mille neuf, le 3<sup>ème</sup> jour du mois d'avril.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Philippe Salpetier, directeur, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration d'European Directories S.A. (la "Société"), une société constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg constituée le 4 mai 2005, tel qu'enregistré suivant acte notarié du notaire soussigné et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 969 du 30 septembre 2005 conformément à la "Décision du Délégué du Conseil d'Administration d'European Directories S.A. concernant l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé du 3 avril 2009" telle que rectifiée et complétée par la "Décision du Délégué du Conseil d'Administration de la Société" du 31 mars 2009 (la "Décision") (dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) Article 4.1 des statuts de la Société dispose que:

"Le capital social autorisé mais non-émis de la Société est fixé à EUR 30.190.000 (trente millions cent quatre-vingt-dix mille euros) plus EUR 20.000 aux fins de prévoir l'émission des Actions Ordinaires "I" et est soumis à des conditions spécifiques exposées ci-dessous."

**Art. 4.6.** (A) des statuts de la Société dispose que:

"4.6 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire d'EUR 20.000 (vingt mille euros) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions exposées ci-dessous en créant et en émettant de nouvelles Actions Ordinaires "I" rachetables, étant entendu que:

4.6.1 l'autorisation expirera cinq ans après la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire daté du 30 mars 2009, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

4.6.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Ordinaires "I" en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux Managers;

4.6.3 le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire à de nouvelles Actions Ordinaires "I" créées en application de l'article 4.6."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au délégué du conseil d'administration de la Société, et plus particulièrement par la Décision prise par le délégué du conseil d'administration, la Société a émis quinze mille deux cent cinquante six (15.256) Actions Ordinaires "I" entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq (EUR 1,25) chacune, aux Souscripteur (tel que défini et décrit dans la Décision), pour un prix d'émission total de dix-neuf mille soixante dix euros (EUR 19.070), entièrement libéré par un versement en espèces, à allouer au capital social émis de la Société.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté et porté à un montant total de cent quatre-vingt-onze mille neuf cent euros (EUR 191.900) représenté par un total de:

(F) 127.770 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix) Actions Ordinaires "A" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq),

(G) 2.127 (deux mille cent vingt-sept) Actions Ordinaires "B" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq),

(H) 8.271 (huit mille deux cent soixante et onze) Actions Ordinaires "C" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq),

(I) 96 (quatre-vingt-seize) Actions Ordinaires "F" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq), et

(J) 15.256 (quinze mille deux cent cinquante six) Actions Ordinaires "I" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq).

À la suite de l'augmentation de capital, l'Article 3 et l'Article 4.6 (non compris les Articles 4.6.1 à 4.6.4 (inclus) qui restent inchangés) des statuts de la Société sont modifiés de manière à se lire comme suit:

Article 3

" **Art. 3. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR cent quatre-vingt-onze mille neuf cent euros (EUR 191.900) représenté par:

3.1.6 127.770 (cent vingt-sept mille sept-cent soixante-dix) Actions Ordinaires "A" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq) chacune,

3.1.7 2.127 (deux mille cent vingt-sept) Actions Ordinaires "B" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq) chacune,

3.1.8 8,271 (huit mille deux cent soixante et onze) Actions Ordinaires "C" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq),

3.1.9 96 (quatre-vingt seize) Actions Ordinaires "F" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq), et

3.1.10 15.256 (quinze mille deux cent cinquante six) Actions Ordinaires "I" d'une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro vingt-cinq)."

#### **Art. 4.6.**

"4.6 Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire d'EUR930 (neuf cent trente euros) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions exposées ci-dessous en créant et en émettant de nouvelles Actions Ordinaires "I" rachetables, étant entendu que:"

Preuve du paiement en espèces à la Société a été a été fournie au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. SALPETIER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13821. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009065141/211/154.

(090076611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

### **PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.030.900,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

L'an deux mille neuf, le trente avril,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de PPG Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.150 et constituée selon un acte rédigé en date du 18 novembre 2003 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1375 du 30 décembre 2003 (page 65966); les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé en date du 12 décembre 2006 par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 343 du 9 mars 2007 (page 16461).

L'assemblée désigné comme président Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire") et (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les Associés présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

2. Il résulte de ladite liste de présence que les 3.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les Associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes formalités de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement décider sur les points à son ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent cinquante-cinq mille neuf cents Euros (EUR 955.900,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) à un montant de un million trente mille neuf cents Euros (EUR 1.030.900,-) par la création et l'émission de trente-huit mille deux cent trente-six (38.236) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de trois cent quatre-vingt-quatre million trois cent cinquante-un mille soixante Euros (EUR 384.351.060,-).

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social afin de refléter l'augmentation de capital.

3. Divers

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent cinquante-cinq mille neuf cents Euros (EUR 955.900,-) afin d'élever son montant actuel de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) à un montant de un million trente mille neuf cents Euros (EUR 1.030.900,-) par la création et l'émission de trente-huit mille deux cent trente-six (38.236) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de trois cent quatre-vingt-quatre millions trois cent cinquante-un mille soixante Euros (EUR 384.351.060,-).

*Souscription et Libération*

Les Associés décident d'accepter et d'approuver la souscription par:

1. PPG Industries Securities, Inc., une société régie par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1886, Lynnbury Woods Road, 19904 Dover, Etats-Unis (le "Souscripteur 1"), ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, signée ne varietur, le 29 avril 2009, de dix-neuf mille cent dix-huit (19.118) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-quinze mille cinq cent trente Euros (EUR 192.175.530,-). Ces dix-neuf mille cent dix-huit (19.118) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées et la prime d'émission est entièrement payée par un apport en nature consistant en un apport par le Souscripteur 1 à la Société d'une créance qu'il détient à l'encontre de PPG Luxembourg Finance S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97149 ("Lux Finance").

2. Stan-Mark, Inc., une société régie par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Prentice-Hall Corporation System, Inc., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis, (le "Souscripteur 2"), ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, signée ne varietur, le 29 avril 2009, de dix-neuf mille cent dix-huit (19.118) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-quinze mille cinq cent trente Euros (EUR 192.175.530,-). Ces dix-neuf mille cent dix-huit (19.118) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées et la prime d'émission est entièrement payée par un apport en nature consistant en un apport par le Souscripteur 2 à la Société d'une créance qu'il détient à l'encontre de Lux Finance.

Comme il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué les apports en nature mentionnés ci-dessus à trois cent quatre-vingt-cinq millions trois cent six mille neuf cent soixante Euros (EUR 385.306.960,-), ce que la gérance de la Société estime correspondre (i) à une évaluation juste et raisonnable de l'apport et (ii) au moins aux parts sociales à émettre en contrepartie.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million trente mille neuf cents Euros (EUR 1.030.900,-) représenté par quarante-un mille deux cent trente-six (41.236) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 7.000,- Euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PPG Luxembourg Holdings S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.150 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on on 18 November 2003, by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1375 dated 30 December 2003 (page 65966); the articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended by a notarial deed drawn up on 12 December 2006 by the undersigned notary, published in the Memorial number 343 dated 9 March 2007 (page 16461).

The meeting elects as president Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list that the 3,000 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company (the "Shares") are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

3. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Capital increase by an amount of nine hundred and fifty-five thousand nine hundred Euros (EUR 955,900.-) in order to raise it from its current amount of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) to one million thirty thousand nine hundred Euros (EUR 1,030,900.-) by creating and issuing thirty-eight thousand two hundred and thirty-six (38,236) new shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "New Shares"), together with a global share premium of three hundred and eighty-four million three hundred and fifty-one thousand sixty Euros (EUR 384,351,060.-).

2. Amendment of article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the share capital increase.

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and fifty-five thousand nine hundred Euros (EUR 955,900.-) in order to raise it from its present amount of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) to one million thirty thousand nine hundred Euros (EUR 1,030,900.-) by creating and issuing thirty-eight thousand two hundred and thirty-six (38,236) new shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "New Shares"), together with a global share premium of three hundred and eighty-four million three hundred and fifty-one thousand sixty Euros (EUR 384,351,060.-).

*Subscriptions and Payments*

The Shareholders resolve to accept and approve the subscription by:

1. PPG Industries Securities, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose registered office is at 1886, Lynnbury Woods Road, 19904 Dover, United States of America (the "Subscriber 1"), here represented by Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on April 29<sup>th</sup>, 2009, of nineteen thousand one hundred and eighteen (19,118) New Shares, together with a global share premium of one hundred and ninety-two million one hundred and seventy-five thousand five hundred thirty Euros (EUR 192,175,530.-). These nineteen thousand one hundred and eighteen (19,118) New Shares are fully paid up and the global share premium is paid by a contribution in kind to the Company consisting in the contribution by the Subscriber 1 to the Company of a claim the Subscriber has against PPG Luxembourg Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97149 ("Lux Finance").

2. Stan-Mark, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose registered office is at c/o The Prentice-Hall Corporation System, Inc., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, (the "Subscriber 2"), here represented by Régis Galiotto, professionally

residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on April 29<sup>th</sup>, 2009, of nineteen thousand one hundred and eighteen (19,118) New Shares, together with a global share premium of one hundred and ninety-two million one hundred and seventy-five thousand five hundred thirty Euros (EUR 192,175,530.-). These nineteen thousand one hundred and eighteen (19,118) New Shares are fully paid up and the global share premium is paid by a contribution in kind to the Company consisting in the contribution by the Subscriber 2 to the Company of a claim the Subscriber has against Lux Finance.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated the above-mentioned contributions in kind at three hundred and eighty-five million three hundred and six thousand nine hundred and sixty Euros (EUR 385,306,960.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the contribution and (ii) is at least equal to the shares to be issued in exchange

#### Second resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5.1 of the Articles, which will read as follows:

#### " Art. 5. Capital.

5.1 The capital of the Company is set at one million thirty thousand nine hundred Euros (EUR 1,030,900.-) represented by forty-one thousand two hundred and thirty-six (41,236) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mai 2009. Relation: LAC/2009/17488. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009065149/211/172.

(090076536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

#### **Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.335.408,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.180.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Sycamore S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 114.180 (the Company). The Company has been incorporated on February 1<sup>st</sup>, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° - 893 of May 6, 2006, page 42860. The articles of incorporation have been amended by deed enacted on May 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° - 1745 of July 15, 2008, page 83724.

There appeared:

Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 109.155 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 28, 2009,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- II.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 11,322,908 (eleven million three hundred and twenty-two thousand nine hundred and eight euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 11,335,408 (eleven million three hundred and thirty-five thousand four hundred and eight euros) by the issue of 289,885 (two hundred and eighty-nine thousand eight hundred and eighty-five) new shares having a par value of EUR 39.06 (thirty-nine euros and six cents) each

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind,

3.- Acceptation by the managers of Sycamore S.à r.l.,

4.- Subsequent Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

III.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 11,322,908 (eleven million three hundred and twenty-two thousand nine hundred and eight euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 11,335,408 (eleven million three hundred and thirty-five thousand four hundred and eight euros) by the issue of 289,885 (two hundred and eighty-nine thousand eight hundred and eighty-five) new shares having a par value of EUR 39.06 (thirty-nine euros and six cents) each, to be subscribed and fully paid up by contribution of part of an unquestioned claim, existing in favour of the Sole Shareholder, amounting to EUR 23,106,813 (twenty-three million one hundred and six thousand eight hundred and thirteen euros).

#### *Second resolution*

It is decided to admit the subscription of the 289,885 (two hundred and eighty-nine thousand eight hundred eighty-five) new shares to be held in full ownership, by the Sole Shareholder.

#### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, represented by Regis Galiotto, by virtue of a proxy being here annexed;

Who declared to subscribe to the 289,885 (two hundred eighty nine thousand eight hundred eighty five) new shares and to fully pay them up by contribution of part of its claim existing against the Company for an amount of 11,322,908 (eleven million three hundred and twenty-two thousand nine hundred and eight euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective contribution of part of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend Article 6 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 11,335,408 (eleven million three hundred and thirty-five thousand four hundred and eight euros) represented by 290,205 (two hundred and ninety thousand two hundred and five) shares with a par value of EUR 39.06 (thirty-nine euros and six cents) each, entirely subscribed for and fully paid up."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 5,200.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société "Sycamore S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 114.180 (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> février 2006 par acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echernach, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Et Associations, N° - 893 du 6 mai 2006, page 42860. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu le 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2023 du 15 juillet 2008, page 83724.

A comparu:

Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.155 (l'Associé Unique).

Ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,
- II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### *Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 11.322.908 (onze million trois cent vingt-deux mille neuf cent huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 11.335.408 (onze million trois cent trente-cinq mille quatre cent huit euros) par l'émission de 289,885 (deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 39,06 (trente-neuf euros et six cents) chacune,

2.- Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par apport en nature,

3.- Acceptation par les gérants de Sycamore S.à r.l.,

4.- Modification subséquente de l'Article 6 des statuts,

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 11.322.908 (onze million trois cent vingt-deux mille neuf cent huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 11.335.408 (onze million trois cent trente-cinq mille quatre cent huit euros) par l'émission de 289,885 (deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 39,06 (trente-neuf euros et six cents) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en l'apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique, s'élevant à EUR 23.106.813 (vingt-trois million cent six mille huit cent treize euros).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des 289,885 (deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles détenues en pleine propriété par l'Associé Unique.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, l'Associé Unique, prédésigné, représenté par Régis Galiotto, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant et qui demeurera annexée;

a déclaré souscrire aux 289,885 (deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à son profit et à charge de la Société, prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 11.322.908 (onze million trois cent vingt-deux mille neuf cent huit euros).

L'Associé Unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de ladite créance et de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libération.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 11.335.408 (onze million trois cent trente cinq mille quatre cent huit euros) divisé en 290,205 (deux cent quatre vingt dix mille deux cent cinq) parts sociales de EUR 39.06 (trente neuf euros et six cents) chacune, entièrement souscrites et libérées."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 5.200,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mai 2009. Relation: LAC/2009/17485. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009065154/211/160.

(090076624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

### **Difazeme Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 146.220.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch

2. Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "DIFAZEME PARTICIPATIONS S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31,000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, quatre-vingt dix neuf actions . . . . .	99
2) Monsieur Romain KETTEL, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
  - b) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;
  - c) Monsieur Patrick WILWERT, diplômé ICHEC, né à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, aux fonctions:
  - de président du conseil d'administration, et
  - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. La durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes est fixée à six ans.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MEISCH; KETTEL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2009. Relation GRE/2009/1818. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065165/231/236.

(090076669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

### **I.S.G. Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 28, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.208.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Pascal GOERGEN, maître-calorifugeur, né à Dudelange, le 21 février 1962, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 10, am Brouch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "I.S.G. Gestion Sàrl".

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Sanem. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 6.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

#### **Titre II. - Capital- Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Pour engager valablement la Société, la signature des gérants est requise.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

### **Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au 31 décembre les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la Société.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social

Le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

### **Titre VII. - Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Pascal GOERGEN, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest 28.
2. Monsieur Pascal GOERGEN, maître-calorifugeur, né à Dudelange, le 21 février 1962, demeurant à L-4980 Reckange/Mess, 10, am Brouch, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERGEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2009. Relation GRE/2009/1833. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065169/231/105.

(090076446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**Mainbeach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.929.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2009 que:

1. Monsieur Vincent Willems, expert comptable, né a Liège le 30/09/1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Thomas Greig démissionnaire.

Son mandat prendra fin a l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2. L'assemblée décide de nomme Monsieur Herman MOORS, administrateur actuel, Président du conseil d'administration.

3. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Monsieur François BOURGON, employé privé, demeurant professionnellement 10, rue des Ardennes, L-8048 Strassen;

- Monsieur Herman MOORS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

4. CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège à Luxembourg, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, numéro RCS 86.770, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin a l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 22/05/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009064657/26.

(090075635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 11 mars 2009 que:

Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, Administrateur de catégorie B, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, Administrateur de catégorie B, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Marco BERGOZZA, entrepreneur, Administrateur de catégorie A, demeurant 2, Via G. Pacoli, I-36034 Malo IV.

Est élu président du Conseil d'administration Mr Riccardo MORALDI:

Luxembourg, le 29/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009064656/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 16.901.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TrefilARBED Greenhouse S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2009. Relation: EAC/2009/5151.

- que la société «TrefilARBED Greenhouse S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au L-7769 Bissen, route de Finsterthal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 16901,

constituée suivant acte notarié du 30 juillet 1979 et publié au Mémorial C numéro 262 du 14 novembre 1979; les statuts de la prédite Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 septembre 1999 et publié au Mémorial C numéro 938 du 8 décembre 1999, au capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et soixante-dix Cents (49.578,70.- EUR) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale se trouve à partir de la date du 29 avril 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle de ce jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2009.

Pour extrait conforme

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009064897/31.

(090075840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2009 que:

- AUTONOME DE REVISION, société civile, ayant son siège à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, RC numéro E 955, a été nommé réviseur d'entreprise en remplacement de l'Alliance Révision SARL démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009064658/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**CHAS Aludden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.625.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 avril 2009*

**Première résolution**

L'Associé Unique accepte la démission de Messieurs Alain HEINZ et Charles MEYER de leur poste de gérant B de la société avec effet immédiat.

**Deuxième résolution**

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27.02.1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Monsieur Jean-Pascal CARUSO, né le 06.07.1975 à Metz (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009064862/22.

(090075447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Fides Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.481.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 27 avril 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 27 avril 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur LAMIELLE Georges à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009064878/15.

(090076036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Strategic Real Estate Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 20 mai 2009*

**Quatrième résolution**

L'actionnaire unique nomme Thierry REISCH, né le 31 mars 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, au poste d'administrateur A de la Société avec effet au 25 mars 2009.

**Cinquième résolution**

L'actionnaire unique nomme Carlo DAX, né(e) le 29 avril 1960 à Luxembourg, résidant au 16, rue de Kehlen, L-8394 OLM Luxembourg au poste de d'administrateur A de la Société avec effet au 25 mars 2009.

**Sixième résolution**

L'actionnaire unique affecte la classe B à l'administrateur unique de la Société Monsieur Jean-Marie BETTINGER, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les mandats des Administrateurs expireront après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2009064863/21.

(090075454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**BBEIF Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 30 mars 2009*

Par les résolutions écrites du 30 mars 2009, l'associé de la société a décidé d'accepter les démissions de

- M. Yves Elsen, né le 4 mars 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant comme adresse 8, rue des Thermes Romains, 8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

- M. Nicolas Comes, né le 30 juin 1948 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant comme adresse 1, Feitekneppchen, 8129 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se composé de:

- M. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (gérant de catégorie A);

- M. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (gérant de catégorie B);

- M. Antonino Lo Bianco, demeurant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, Londres EC2 7HR, Royaume-Uni (gérant de catégorie B);

- Mme Mary Spelman, demeurant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, Londres EC2 7HR, Royaume-Uni (gérante de catégorie A);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Esther Sabokat.

Référence de publication: 2009064866/8281/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06353. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090075595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Five Financials Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.469.

—  
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/5/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064931/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04090. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090076042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Gabriel Magic Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.369.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 mai 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 19/05/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009064882/15.

(090075446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Leotraut S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.615.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LEOTRAUT S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5617.

- que la société «LEOTRAUT S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.615,

Issue de la scission de la société «ORIS S.A.» suivant acte du notaire soussigné du 19 décembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 738 du 11 avril 2006, au capital social de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) représenté par sept mille actions sans désignation de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 8 mai 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 avril 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009064895/29.

(090075838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration en date du 19 mai 2009*

1. Le siège social de la Société est transféré du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064904/14.

(090075466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.385.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2009064992/11.

(090075424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Therejo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.614.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «THE-REJO S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5618.

- que la société «THEREJO S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.614,

issue de la scission de la société «ORIS S.A.», suivant acte du notaire soussigné du 19 décembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 738 du 11 avril 2006, au capital social de cent mille euros (100.000.- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 8 mai 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 avril 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009064896/29.

(090075839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Europarc Dreilinden A3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration en date du 19 mai 2009*

1. Le siège social de la Société est transféré du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064907/14.

(090075488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Transat (Luxembourg) Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 133.493.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009064993/11.

(090075429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Europarc Kerpen A1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.728.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration en date du 19 mai 2009*

1. Le siège social de la Société est transféré du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064910/14.

(090075520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.166.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mai 2009*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social à l'adresse 11-13, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2009064913/13.

(090075998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Sierra Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.625,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.524.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance de la Société du 15 mai 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

*Pour la société*  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064914/16.

(090076154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 77.625,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance de la Société du 15 mai 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064915/16.

(090076158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Marjan Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.947.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Gérant et Associé Unique en date du 14 mai 2009*

Le Gérant et Associé unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le Siège Social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marjan S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009064916/17.

(090076163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 14 mai 2009 qu'il a été décidé de transférer son siège social du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009064918/16.

(090076189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Boz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 101.587.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2008 de la société BOZ S.A., tenue au siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, que:

Suite à la démission de société EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. de son poste de commissaire aux comptes, est nommée en remplacement, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société Fidu-Concept S.A.R.L., immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136 et avec son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009065021/16.

(090076137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Stimo Consultancy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 93.773.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064923/10.

(090075510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**IDEA INVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERIC COLLARD.

Référence de publication: 2009064929/10.

(090076124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**MÜLLERS.lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 137.064.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3.4.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009064932/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04087. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Randas Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 76.650.

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 15 mai 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au

10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 15 mai 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 14 mai 2009.

Pour RANDAS INVEST S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur /Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009065048/22.

(090075681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Transport Logistik Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.174.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064934/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00519. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**PG Bauservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 116.479.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064935/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00521. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

**Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.148.

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG S.A.", mit Sitz in L-5365 Münsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 129148, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 1697 vom 10. August 2007,

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 6. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1698 vom 10. August 2007,

- am 16. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 466 vom 14. März 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung der aktuellen statutarischen Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.

2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten; keine weitere Einberufung war erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern und dementsprechend Artikel 7, letzter Absatz, der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 7. (letzter Absatz).** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Umständen rechtmäßig vertreten:

- durch die Kollektivunterschrift zweier Vorstandsmitglieder / Verwaltungsräte, oder
- durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, oder
- durch die Einzelunterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

Im Falle wo die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, verpflichtet Letzterer die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift."

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäß Verwaltungsratsitzung vom 27. April 2009 beziehungsweise vom 5. Mai 2009:

- Herr Herbert MÜLLER ist zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt worden, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten;
- Herr Joachim WÖRZ ist zum alleinzeichnungs-berechtigten Delegierten des Verwaltungsrates bestellt worden; und
- Herr Alain BAUSTERT ist von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates zurückgetreten und bleibt der Gesellschaft als einfaches Verwaltungsratsmitglied erhalten.

Die Generalversammlung stimmt der Beschlussfassung des Verwaltungsrates ausdrücklich zu und erteilt Herrn Alain BAUSTERT volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2009. Relation GRE/2009/1780. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 15 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065143/231/75.

(090076664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**M+T Polyester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 102.031.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064936/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00522. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Add Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.300.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064937/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00525. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Five Financials Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.469.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/5/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064946/10.

(090076031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.779.

*Extrait des résolutions écrites en date du 10 décembre 2008*

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de Eamonn O'Dea à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 10 Décembre 2008.
- De nommer Monsieur Damien Warde, né le 19 Février 1950 à Galway, Irlande, demeurant au 58 Marina Village, Malahide, Dublin, Irlande, à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 10 Décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.05.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009065011/15.

(090075823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Arnoweb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 73.316.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064947/10.

(090075771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Der Schreiner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 112.624.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009064938/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00527. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Kronos Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.839.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Olivier Masse, Henri de Liedekerke, Pierre le Hardy de Beaulieu et Edouard Simonis en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 5 Mai 2009.

*Pour KRONOS FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009065052/20.

(090075767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 129.352.

L'an deux mille neuf. Le douze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129352, mandatée à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2009.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

1) La Société Anonyme ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A. a été constituée par un acte passé pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 juin 2007, acte publié au Mémorial C numéro 1702 du 10 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 janvier 2009 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 635 du 24 mars 2009.

2) Suivant l'Article 5 des Statuts, le capital souscrit est fixé à neuf millions six cent soixante mille et dix euros (EUR 9.660.010,-), représenté par neuf cent soixante six mille une (966.001) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3) Le capital autorisé est fixé à quatorze millions neuf cent quarante deux mille huit cent soixante euros (EUR 14.942.860,-) représenté par un million quatre cent quatre vingt quatorze mille deux cent quatre vingt six (1.494.286) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

4) Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans les statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

5) En date du 30 avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de quatre millions cent trente neuf mille quatre cent trente euros (EUR 4.139.430,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions six cent soixante mille dix euros (EUR 9.660.010,-) à treize millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 13.799.440,-) par la création et l'émission de quatre cent treize mille neuf cent quarante trois (413.943) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le Conseil d'administration a décidé encore de fixer la prime d'émission payable par action à dix sept euros virgule cinquante quatre cents (EUR 17,54.-).

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs et d'admettre à la souscription des nouvelles actions émises Monsieur Davide Marco BIZZI, demeurant à Vene 4, EST-10123 Tallinn (Estonie), à raison de cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt trois (161.583) actions, Monsieur Paolo DINI, demeurant à Via San Sanvito 14, 1-21100 Varese (Italie), à raison de deux cent six mille neuf cent soixante douze (206.972) actions et la société anonyme de droit italien SANTANDREA HOLDING SpA, établie à I-20122 Milan, via Borgogna 2 (Italie), à raison de quarante cinq mille trois cent quatre-vingt-huit (45.388) actions.

Les actions sont entièrement libérées, la prime d'émission totale de sept millions deux cent soixante mille cinq cent soixante euros et vingt deux cents (EUR 7.260.560,22.-) étant intégralement payée.

La réalisation de l'augmentation de capital a été dûment constatée par le notaire sur base des documents lui présentés par le comparant.

En conséquence, le capital souscrit est fixé à treize millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 13.799.440.-) et le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé à treize millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 13.799.440,-), représenté par un million trois cent soixante dix-neuf mille neuf cent quarante quatre (1.379.944) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de quatre mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé. GOEBEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2009. Relation GRE/2009/1838. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065136/231/74.

(090076499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**Mondadori International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.273.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064948/10.

(090075773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Idéaltec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.256.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IdéalTEC Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2009064950/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03418. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090075696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Silesia 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.383.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064953/10.

(090075590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---

**Carene Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.814.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 mai 2009*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Gerald CALAME avec effet immédiat et lui donne décharge de son mandat.

L'Assemblée nomme comme administrateur:

Maître Jacques Michel ROSSI, administrateur, avec adresse professionnelle au 7, Place de l'Université, Case Postale 5325, 1211 Genève 11, Suisse

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

L - 1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009065019/18.

(090076119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

---